

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°28 du 13 juillet 2011**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°7**

**ARRÊTÉ N° 3226/DEF/DCSCA**  
portant dissolution du foyer de la base aérienne 112 de Reims (Marne).

*Du 30 mai 2011*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

**ARRÊTÉ N° 3226/DEF/DCSCA portant dissolution du foyer de la base aérienne 112 de Reims (Marne).**

*Du 30 mai 2011*

NOR D E F E 1 1 5 1 0 2 4 A

---

*Référence :*

Code de la défense - partie réglementaire, III.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 724.1.2

*Référence de publication :* BOC N°28 du 13 juillet 2011, texte 7.

---

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6.,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer de la base aérienne 112 de Reims (Marne) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Art. 2. Les avoirs en deniers sont reversés au foyer de la base aérienne 113 de Saint-Dizier (Haute-Marne).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de 2<sup>e</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.